Maladie grave et/ou coûteuse

Relevé annuel des frais de transport

Ce relevé doit être joint à un formulaire « Maladie grave ou coûteuse | Relevé annuel des dépenses » et remis au plus tard dans les 3 ans à compter de la date de la dépense.

Coller une vignette d'identification du patient

Date de(s) transport(s)	Motif du transport (consultation, prise de sang...)	Prestataire/Établissement de soins (médecin, hôpital...)	De (lieu de départ)	À (lieu d'arrivée)	Moyen de transport utilisé	Montant du ticket ou nombre de km A/R par trajet

Coller une vignette d'identification du patient

Date de(s) transport(s)	Motif du transport (consultation, prise de sang...)	Prestataire/Établissement de soins (médecin, hôpital...)	De (lieu de départ)	À (lieu d'arrivée)	Moyen de transport utilisé	Montant du ticket ou nombre de km A/R par trajet

MC Assure, société mutualiste d'assurance maladie agréée auprès de l'OCM sous le n° 150/02 au sens de la branche 2 maladie » ayant son siège social chaussée de Haecht 579 BP 40 à 1031 Bruxelles (Belgique)

Nous traiterons vos données personnelles conformément à la législation belge et européenne en matière de protection de la vie privée, en particulier le règlement RGDP (2016/679) concernant le protection des données personnelles et la libre circulation de ces données. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles, consultez notre déclaration de confidentialité sur notre site mc.be/disclaimer.

Éditeur responsable : Alexandre Verhamme, chaussée de Haecht 579/40, 1031 Bruxelles. Janvier 2023.

EN SAVOIR PLUS ?

Appelez le 081 81 28 28 ou adressez-vous à votre conseiller via **mc.be/contact**

MUTUALITE CHRETIENNE